



DOSSIER DE PRESSE

Création de la Confédération Nationale de la Mobilité CNM

Mercredi 17 décembre 2014

SOMMAIRE

1°- Présentation de la CNM : communiqué de presse

2°- Présentation des membres fondateurs de la CNM

3°- Présentation du logotype de la CNM

Quatre fédérations professionnelles s'unissent pour créer la Confédération Nationale de la Mobilité - CNM

La Confédération Nationale de la Mobilité, constituée le 27 octobre 2014, est le fruit de la réunion de quatre fédérations afin de défendre les intérêts des entreprises de leur secteur : la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs), la CSD (Chambre Syndicale du Déménagement), la CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) et la FEDESFI (Fédération des Entreprises de la Sécurité Fiduciaire).

✓ **Présentation de la CNM**

La Confédération Nationale de la Mobilité représente plus de 3000 entreprises de la branche et environ 140 000 salariés.

1. La Présidence

La Présidence de la Confédération est tournante et est successivement attribuée au représentant de chaque membre actif.

La première Présidence est assurée par Michel Seyt, Président de la FNTV.

2. Le siège social

Le siège de la Confédération Nationale de la Mobilité est situé au 106 rue d'Amsterdam à Paris (75009).

3. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Michel SEYT (Président de la FNTV) - Président
- Yannick COLLEN (Président de la CSD) - Vice-président
- Bernard BOCCARD (Président de la CNSA) - Trésorier
- Alain FINA (Président de la FEDESFI) - Secrétaire.

Communiqué de presse

✓ **Les missions de la CNM**

La Confédération Nationale de la Mobilité a pour objet de défendre et de représenter les intérêts des entreprises de la branche relevant de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, sur le champ de compétence du transport routier de voyageurs, du déménagement et du garde-meuble, des services de transport par ambulance et du transport de fond et des valeurs fiduciaires afin de procéder à l'étude et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux, tant individuels que collectifs.

D'autres organisations patronales de la même branche pourront rejoindre la CNM.

Avec cette forme confédérale, la CNM a vocation à assurer :

- la représentation de ses membres dans le cadre du paritarisme et du dialogue social ;
- le resserrement des liens de solidarité entre ses membres ;
- l'étude, la défense et la promotion des intérêts juridiques, économiques, commerciaux, sociaux, institutionnels, financiers et professionnels de ses membres ;
- la défense et la promotion des intérêts de ses membres tant auprès des pouvoirs publics nationaux qu'européens ou internationaux que des corps constitués, des associations, d'autres syndicats professionnels et des collectivités territoriales nationales, européennes ou internationales ;
- l'étude, la défense et la promotion des professions représentées au sein de la confédération, tant dans un cadre national qu'européen ou international.

Paris, le 17 décembre 2014

Contacts presse :

✓ **FNTV**

Ingrid Mareschal – Secrétaire générale

Tél : 01 40 82 62 71

Courriel : ingrid.mareschal@fntv.fr

✓ **CSD**

Laurence Lechaptois – Déléguée générale

Tél : 01 49 88 61 40

Courriel : llechaptois@csdemenagement.fr

✓ **CNSA**

Serge Nossovitch – Délégué général

Tél : 01 43 27 56 74

Courriel : serge.nossovitch@cnsa-ambulances.com

✓ **FEDESFI**

Bernard Mottier – Délégué général

Tél : 01 47 66 49 68

Courriel : bernard.mottier@orange.fr

PRESENTATION DES MEMBRES FONDATEURS



LA FNTV

Créée en 1992, la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) fédère près de 1500 adhérents d'importances et de profils très variés.

Basée à Paris afin de rester proche des administrations centrales, du Gouvernement et du Parlement, la FNTV s'appuie sur un réseau d'acteurs territoriaux : 23 unions régionales regroupant les syndicats départementaux et les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV).

Elle fédère les transporteurs départementaux et régionaux qui adhèrent à ses engagements, notamment en termes de qualité, de sécurité, d'environnement et de déontologie.

Ce maillage territorial permet à la Fédération d'être à l'écoute de ses adhérents, et à ceux-ci de se trouver au cœur des réflexions de la Profession.

LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS (TRV)

- Lignes régulières, périurbaines et interurbaines départementales, régionales et interrégionales
- Transport scolaire
- Transport de personnes à mobilité réduite
- Voyages touristiques et transports occasionnels
- Transport à la demande

LES CHIFFRES CLES DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS (TRV)

DONNÉES SOCIALES

- **3 137** entreprises au 31 décembre 2012, représentatives du tissu économique de la Profession (artisans, PME, groupes)
- **92 076** salariés, dont 83 % de conducteurs
- **24 370** femmes dans le TRV : 23 % des effectifs de conduite

DONNÉES ÉCONOMIQUES

- **65 473** autocars composent le parc au 1er janvier 2013
- **6,4 milliards** d'euros de chiffre d'affaires en 2010 pour l'activité transport routier régulier et occasionnel par autocar
- **Plus de 2 milliards** de kilomètres parcourus en 2011
- **1.226 milliards** de passagers transportés en 2008



Plus écologique



Plus économique



Plus sûr



Plus accueillant

L'EMPLOI DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PAR AUTOCAR

Le transport routier de voyageurs représente environ 92 000 emplois en France. Les 5 grandes familles de métiers du secteur du transport routier de personnes par autocar emploient aussi bien des conducteurs et autres mécaniciens de cars, que des comptables ou encore des exploitants. Tous participent à faire évoluer un parc de plus de 65.000 autocars dans plus de 3 000 entreprises.

Le secteur du transport routier de voyageurs recrute plus de 11 000 nouveaux salariés par an et offre de nombreux emplois de proximité non délocalisables, à temps plein comme à temps partiel, sur l'ensemble du territoire national.

UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR

Le transport routier de voyageurs par autocar constitue une solution d'avenir pour le développement de la mobilité en France.

Plus sûr, plus écologique, plus économique et plus accueillant que la plupart des autres modes de transport, il participe pleinement au développement économique et social de la France.

Face à l'augmentation constante de la part du budget des ménages consacrée à l'automobile et aux autres moyens de déplacements, l'autocar représente une alternative économique intéressante.

La sécurité et le respect de l'environnement sont en constante amélioration. L'accueil de l'autocar est également l'une des préoccupations majeures des acteurs du secteur. Au-delà d'être un mode de transport particulièrement sûr, l'autocar présente un rapport économique et environnemental très positif.

L'ouverture des lignes nationales de transport par autocar dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité constitue en outre une formidable opportunité de développement économique et de la mobilité en France.



Plus écologique



Plus économique



Plus sûr



Plus accueillant

TOUT SAVOIR SUR LA FNTV ET LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PAR AUTOCAR :

RENDEZ-VOUS SUR WWW.FNTV.FR



QUI SOMMES-NOUS ?

Une organisation professionnelle leader, animée par des professionnels en activité

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle représentative en France des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage.

Le syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, des plus modestes PME artisanales aux plus importants groupements, elle représente 750 entreprises sur les 1.300 existantes du secteur.

Les élus de la Chambre Syndicale sont tous des chefs d'entreprises de déménagement adhérentes, investis bénévolement dans l'animation de leur syndicat pour la défense de leur profession. Au sein de l'Assemblée Générale, du Comité de Direction, du Bureau National, de groupes de travail, de commissions, de secteurs d'activités, ou encore de l'un des 11 groupements régionaux, ils élaborent tout au long de l'année des projets permettant à la Chambre Syndicale du Déménagement d'être force de proposition, toujours au plus près des réalités sociales et économiques du secteur.

LES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Ce secteur clé de la mobilité est une profession de main d'œuvre par excellence, qui offre toute la gamme des emplois et contribue ainsi à la lutte contre le chômage, à l'insertion des plus défavorisés et à la promotion sociale. En 2012, le secteur représente 11 400 salariés pour environ 1 300 entreprises *, dont 98 % de PME de moins de 50 salariés, et parmi elles 69 % de TPE de moins de 10 salariés. Son chiffre d'affaires s'élève à plus de 1,5 milliards d'Euros. Cependant, on déplore 208 défaillances d'entreprises, soit 26 % de plus en un an*, et un nombre de recrutements en baisse de 29 %* (*Source : rapport OPTL 2013).

Pour autant, le secteur du déménagement demeure méconnu du grand public, oublié des pouvoirs publics et subit de plein fouet les charges sociales et fiscales, ainsi qu'une forte concurrence déloyale.

LE RÔLE DE LA CSD

Etre le porte-parole du secteur

La CSD se mobilise pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, tant au niveau local, national, qu'européen et contribue au développement et à la promotion de la profession.



Aider et conseiller ses adhérents

La Chambre Syndicale du Déménagement accompagne au quotidien ses membres dans leurs activités et leur développement. Dotée d'un service social & juridique, elle remplit un rôle de conseil et d'assistance dans tous les domaines concernant la vie et la gestion de l'entreprise (réglementaire, juridique, social, fiscal, coûts de travail...). Elle veille au respect de la réglementation et de la déontologie professionnelle pour des relations harmonieuses entre opérateurs sur le marché.

Négocier avec les partenaires sociaux

Acteur majeur du dialogue social, la CSD négocie des accords sociaux permettant la reconnaissance des spécificités de la profession et l'adaptation aux réalités économiques et sociales du secteur.

Agir auprès des pouvoirs publics

La CSD est un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics, des organisations syndicales de salariés, ainsi que des associations de consommateurs. Elle est en contact permanent avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, représenté par son secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Monsieur Alain Vidalies. La CSD représente le secteur du déménagement auprès de l'Union des Fédérations de Transport (UFT) et adhère à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME). Par ailleurs, la CSD est adhérente de la Fédération des déménageurs européens (FEDEMAC) et en est membre élu du Conseil Exécutif.

Promouvoir la formation professionnelle

La Chambre Syndicale encourage la promotion des Hommes par la formation professionnelle, grâce au concours de son partenaire AFT-IFTIM (AFTRAL à partir du 1^{er} janvier 2015), leader européen de la formation continue et initiale dans le transport et la logistique.

Innovover

En s'engageant aux côtés d'AFNOR Certification, qui gère depuis 1994 la marque NF 144 « Activités de déménagement et de garde-meubles » et en ayant également été un élément moteur de la mise en place de la certification NF Service Self-stockage, la CSD fait figure de pionnier dans la normalisation et la certification des services, en France et en Europe. Elle fait ainsi connaître l'engagement de la qualité de service des professionnels du déménagement.

Chambre Syndicale des entreprises de Déménagements et Garde-Meubles de France

73/83 rue Jean Lolive - 93108 Montreuil cedex

Tél : 01 49 88 61 40 / Fax : 01 49 88 61 46

Toutes les infos sur :

www.csdeménagement.fr & www.demenager-pratique.com

Contact presse :

Varùna LIUTKUS - 01 49 88 24 30 - communication@csdeménagement.fr



La CNSA

La CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances), fondée en 1937 et forte de 1200 entreprises adhérentes sur le territoire national (métropole, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), est l'organisation professionnelle la plus représentative du transport sanitaire.

La CNSA est l'interlocutrice privilégiée :

- du ministère de la Santé ;
- du ministère des Transports ;
- de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) ;
- des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- de SAMU-URGENCES de France.

La CNSA est membre des organismes suivants :

- AFT-IFTIM et AFTRAL ;
- UFT ;
- OPCA transports et services ;
- UNPS (Union Nationale des Professions de Santé) ;
- CNUH (Comité National de l'urgence préhospitalière) ;
- BNA (Bureau de Normalisation de l'Automobile) ;
- IFA (Instituts de formation d'ambulanciers).

La CNSA est également un organisme de formation agréé.

Les chiffres clés

- 50 000 salariés dont 40% sont des femmes ;
- 95% de contrats CDI ;
- 100% d'emplois de proximité non délocalisables ;
- 51% des entreprises emploient moins de 10 personnes.

... / ...

Le métier

L'ambulancier est un professionnel de santé qui a pour rôle la prise en charge et le transport de malades, blessés ou parturientes sur prescription médicale ou en cas d'urgence au moyen de véhicules sanitaires adaptés et équipés pour des raisons de soins, examens, diagnostiques, ou hospitalisation dans les établissements de soins publics ou privés.

L'action des ambulanciers s'inscrit dans la chaîne hospitalière des soins, soit dans le cadre de transports programmés, soit dans le cadre de l'urgence préhospitalière à la demande des centres 15.

Les ambulanciers disposent selon les besoins de deux types de véhicules. D'une part des VSL (véhicules sanitaires légers), et d'autre part d'ambulances.

Les ambulanciers concourent à la mise en place des politiques de Santé en permettant notamment :

- Les transferts inter-hospitaliers ;
- Les hospitalisations à domicile ;
- Le maintien à domicile malgré le vieillissement de la population ;
- L'accès aux soins pour les personnes dépendantes.

La formation

Le savoir-faire et le savoir-être sont indispensables dans l'exercice de ce métier.

La CNSA a toujours eu un rôle moteur en matière de formation et à très souvent pris un certain nombre d'initiatives saluées par les principaux acteurs de la santé. Ce fut notamment le cas du DEA (Diplôme d'Etat d'Ambulancier).



L'AMBULANCE SAUVE DES VIES



Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire

FEDESFI

Créée le 19 décembre 2003, FEDESFI est une organisation professionnelle qui représente les sociétés de transports de fonds et valeurs en France. Elle poursuit trois objectifs définis par ses statuts :

- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des différents acteurs du secteur
- Défendre les intérêts de la profession
- Promouvoir le développement des métiers de la sécurité fiduciaire

Les entreprises qui adhèrent à FEDESFI représentent entre 60 et 65% du secteur¹. La Fédération est organisée en quatre divisions :

- Division « plus de 30.000€ » (autrement dit, les entreprises qui assurent des transports en véhicules blindés avec des hommes armés) : Brink's, Prosegur, Temis, ESSE, Corstrans
- Division « moins de 30.000€ » (autrement dit, les entreprises qui assurent des transports en véhicules banalisés, généralement avec un équipage composé d'un seul convoyeur non armé) : BCI-Moneygard, Protecval (groupe Brink's), Les Goëlands (groupe Temis), Vith Connexion
- Division « bijoux et métaux précieux » : HBJO (groupe Temis), BGS (groupe Brink's), Ferrari
- Division « technologie » : Oberthur Cash protection, Spinnaker, SQS, Tecnove security, Vehixel, Spinnaker

Son président est depuis le 1^{er} janvier 2013, Alain FINA, directeur général de Prosegur. Didier CHAUDAT, président directeur général de Temis, lui succèdera à compter du 1^{er} janvier 2015.

SES PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS

FEDESFI est un des membres fondateurs et administrateurs de l'Alliance nationale des activités privée de sécurité privée (ANAPS)², organisation créée en 2013 et qui regroupe la quasi-totalité des fédérations professionnelles de la sécurité privée.

FEDESFI a toutefois une position originale par rapport aux autres entreprises de la sécurité privée : elle fait partie de l'union des Fédérations de transport (UFT) et tous ses membres adhèrent à la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. Ce positionnement est logique dans la mesure où l'activité essentielle des membres adhérents est le transport sécurisé de fonds ou de valeurs.

¹ Le secteur économique des transports de fonds et valeurs représente 10 000 salariés environ et un chiffre d'affaires global de 750 millions d'euros.

² Les autres membres fondateurs de l'ANAPS sont : GPMSE (sécurité électronique), Télésurveillance, SESA (sûreté aéroportuaire), SNARP (enquêtes privées) et USP (sécurité humaine)

SES PRINCIPALES ACTIONS

- La sécurité des transports de fonds et de valeurs (Au sein de FEDESFI existe une commission sécurité qui se réunit trimestriellement. A ces occasions, l'étude approfondie des attaques dans lesquelles les sociétés de transports de fonds et valeurs sont ciblées est effectuée dans le but de dégager les enseignements à tirer et trouver des parades efficaces)
- Le professionnalisme au sein du secteur (Sous son impulsion, en 2013 a été conduite une refonte complète des programmes des trois certificats de qualification professionnelle relatifs aux métiers de convoyage, de traitement des valeurs et d'alimentation des automates bancaires)
- La déontologie (Compte tenu de leur chiffre d'affaires, les transports de fonds et valeurs contribuent globalement à hauteur de 20% du financement du CNAPS. Un des vice-présidents de FEDESFI est membre du collège national. FEDESFI est représentée dans chacune des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle)

SES POINTS DE VIGILANCE

- Améliorer la cohésion du dialogue social au sein de la branche « transports de fonds et de valeurs »
- Faire connaître et défendre l'originalité de son positionnement au sein de la sécurité privée
- Soutenir les pouvoirs publics quant au respect et à l'évolution des dispositions législatives et réglementaires régissant la Profession
- Défendre et promouvoir le cash comme moyen de paiement

**POUR TOUT SAVOIR
SUR FEDESFI ET LE TRANSPORT DE FONDS ET VALEURS**

RENDEZ VOUS SUR WWW.FEDESFI.COM



PRESENTATION DU LOGOTYPE



PRESENTATION DU LOGOTYPE CNM

Confédération Nationale de la Mobilité

Le logotype est constitué des 3 initiales CNM de la Confédération Nationale de la Mobilité, et d'un symbole évoquant 4 cercles juxtaposés à l'horizontale, unis dans un même mouvement et vers une même direction.

Les 4 cercles représentent les 4 membres fondateurs : la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs), la CSD (Chambre Syndicale du Déménagement), la CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) et la FEDESFI (Fédération des Entreprises de la Sécurité Fiduciaire).

Le traitement graphique des cercles exprime la rotation, le dynamisme, le mouvement, le rayonnement.

Le 1er cercle est à la fois la roue qui tourne, élément emblématique du transport routier, et à la fois une cocarde, qui représente une association, un groupe.

La succession des 4 figures, aux valeurs qui s'estompent vers l'arrière, évoque le déplacement, la fluidité, la mobilité.

Le choix des caractères typographiques inscrit la CNM dans la modernité et l'efficacité : la sobriété des lignes, aux angles arrondis, s'accompagne d'un effet de relief et de vibrations, grâce aux nuances de teintes visibles dans les lettres.